

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p>Date de la convocation : 17 mai 2024</p> <p>Date d'affichage : 17 mai 2024</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p style="text-align: center;">Séance du 28 mai 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Estelle LECOFFRE</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Douglas VERSCHEURE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER - Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEMBOUCHER – Antoine TUSO</p> <p>Absents : Didier VANDAELE (pouvoir à Marjory DELAVAL) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Monique VALENTIN (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Antoine TUSO) – Sophie WAROT (pouvoir à Laurent DENIS)</p>
---	--

2024/24

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTAURATION D'UN CARTE CADEAU POUR LES ELEVES EPERLECQUOIS DE CM2 INSCRITS A L'ECOLE PRIVEE D'EPERLECQUES OU DANS UNE ECOLE EXTERIEURE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, chaque fin d'année, offre un dictionnaire aux élèves de CM2 Eperlecquois de l'école privée Saint-Joseph et inscrits dans une école extérieure.

Monsieur le Maire souhaite remplacer le dictionnaire et offrir à ces élèves un bon cadeau de 20.00€ chez l'enseigne ALPHA B Longuenesse.

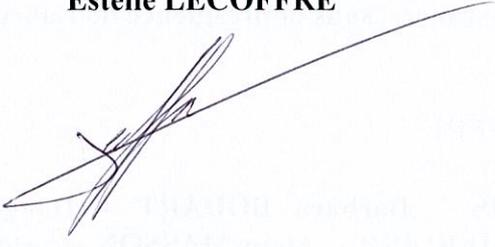
Ce bon sera valable 3 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide la proposition susmentionnée de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Estelle LECOFFRE



Le Maire,

Laurent DENIS

